



## PRIX DE L'ASTEE 2010

### Modalités pratiques pour faire acte de candidature

#### • Conditions à remplir

Peut faire acte de candidature tout chercheur, quelle que soit sa nationalité, ayant présenté une thèse de doctorat dans un établissement français habilité (Université ou Grande Ecole) et ayant été admis au grade de Docteur, sous réserve des dispositions ci-après :

- La thèse devra avoir été soutenue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 31 janvier 2010

#### • Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué par :

- une fiche de candidature (modèle joint),
- une photo d'identité,
- une note de présentation par le directeur de thèse,
- un résumé de la thèse en 6 pages maximum, fourni en 15 exemplaires,
- le texte complet du mémoire de thèse en 3 exemplaires,
- la liste des publications faites sur le sujet de la thèse (joindre éventuellement les publications les plus significatives en 3 exemplaires).

L'absence de l'un quelconque de ces éléments peut porter préjudice à la candidature.

#### • Dépôt des candidatures

L'ensemble du dossier doit être déposé ou parvenir par tout moyen au siège de l'ASTEE (83, avenue Foch – B.P. 39 16 – 75761 PARIS CEDEX 16) avant le vendredi 12 février 2010 à 17 heures.